

Deux textes officiels encadrent désormais la prise en charge de la neurostimulation électrique transcutanée (TENS). Un arrêté ministériel en précise les modalités médicales et administratives, tandis qu'une décision du Comité économique des produits de santé (CEPS) établit les nouveaux tarifs applicables au 17 avril 2026

Conditions de prise en charge : Avant toute mise à disposition, un test d'efficacité doit démontrer l'intérêt thérapeutique de la TENS. Le patient bénéficie par ailleurs d'un apprentissage à l'utilisation du dispositif afin d'en assurer une utilisation correcte et sécurisée.

Prescription encadrée : Prescription initiale réservée aux médecins spécialisés dans la prise en charge de la douleur chronique ou formés à l'électrothérapie. Durant les 6 premiers mois, la prescription des consommables relève exclusivement du prescripteur initial ; elle peut ensuite être renouvelée soit par celui-ci, soit par un médecin en lien direct avec le patient, notamment le médecin traitant.

Location strictement limitée : La prise en charge débute par une phase de location de l'appareil, d'une durée maximale de 6 mois, non renouvelable. Cette location ne peut être cumulée ni avec le remboursement de l'achat de l'appareil, ni avec la prise en charge de certains accessoires, tels que les câbles ou l'accumulateur.

Achat sous conditions : En cas d'efficacité avérée, confirmée par les données de suivi de l'observance, le patient peut accéder à l'achat d'un appareil neuf, non réutilisé. L'achat ne peut en aucun cas être cumulé avec la prise en charge de la location.

Suivi médical renforcé : Le prescripteur initial assure un suivi médical régulier à 1, 2, 3 et 6 mois, puis tous les 6 mois après l'achat de l'appareil. Ce suivi permet de vérifier l'efficacité du traitement et la bonne utilisation du dispositif dans la durée.

Renouvellement limité : Le renouvellement de la prise en charge de l'achat n'est possible qu'à l'issue d'un délai de 5 ans après la précédente prise en charge, et uniquement en cas de détérioration de l'appareil.

Garanties fabricant : L'appareil bénéficie d'une garantie de 5 ans couvrant la maintenance, le remplacement des pièces défectueuses ou, le cas échéant, la mise à disposition d'un nouvel appareil afin d'assurer la continuité du traitement. Les câbles sont garantis 24 mois et l'accumulateur rechargeable dispose d'une garantie minimale de 30 mois.

CODE	DESIGNATION	QUOTA	Tarifs actuels TTC	Prix de cession HT	Tarifs TTC	PLV TTC
1144273	Prestation, initiation	Mise à disposition de l'appareil + kit unique + Brochure d'information sur la technique TENS + mode d'emploi Kit unique = Un chargeur spécifique avec un accumulateur rechargeable intégré , 2 câbles de stimulation, 4 électrodes souples, 1 clip de ceinture et/ou un autre système de port	-	-	10,00€	10,00€
1189940	Location mensuelle		12,20€	-	9,93€	9,93€
1183468	Achat de l'appareil neuf	Appareil avec 2 câbles, 4 électrodes, 1 chargeur spécifique avec accumulateur rechargeable intégré au stimulateur	112,05€	210,00€	112,05€	280,00€
1100672	câbles de stimulation, lot de 2	1 lot de 2 tous les 24 mois, hors renouvellement de l'appareil Non cumulable avec la prise en charge à la location de l'appareil	-	10,50€	14,00€	14,00€
1128647	accumulateur recharg. spécifique intégré au stimulateur	1 lot tous les 30 mois, hors renouvellement de l'appareil Non cumulable avec la prise en charge à la location de l'appareil	-	14,10€	18,90€	18,90€
1134240	électrodes souples autocollantes, lot de 4	1 lot tous les 15 j	5,18€	3,69€	4,92€	4,92€
1105379	électrodes souples autocollantes hypoallergéniques, lot de 4	1 lot tous les 15 j uniquement en cas d'intolérance avérée	-	11,25€	15,00€	15,00€
1121987	électrode silicone graphite, lot de 4	1 lot par an, non cumulable avec d'autres types d'électrodes	9,45€	7,09€	9,45€	9,45€
1126513	gel, pose électrode silicone graphite	1 tube tous les 2 mois au maximum	3,05€	2,29€	3,05€	3,05€

Neurostimulation transcutanée

Arbre décisionnel – Prise en charge TENS (17/04/2026)

